

Connaissez-vous les nouveaux candidats au Conseil d'État ?

Savez-vous quelle position ils défendent concernant le Service public ?

Comment ils perçoivent le rôle de l'État ?

En six questions ciblées, nous vous proposons de vous familiariser avec les sept nouveaux candidats, afin d'aller voter en connaissance de cause !

Nom-prénom	Piller-Carrard Valérie	Castella Didier	Schläfli Ruedi	Bonvin-Sansonens Sylvie	Rugo Claudio	Dougoud Maya	Nahum Philippe
Photo							
Parti politique	PS	PLR	UDC	Les Verts	Parti des Artistes	Indépendante	PBD
<b>Question 1 :</b> Exprimez en quelques mots-clés : Votre perception du travail de l'administration cantonale fribourgeoise.	Service public de qualité en faveur de l'ensemble de la population fribourgeoise, compétences, engagement.	En tant qu'employé de l'administration fédérale, je connais les défis qui attendent les collaborateurs. Tenir les délais, assurer la qualité des prestations sans marge de manœuvre en personnel, je pense que Fribourg bénéficie d'un personnel de qualité, souple et performant, attaché au service public et conscient que l'administration et la politique se doivent d'être au service du citoyen.	N'a pas répondu	J'ai habité ou travaillé dans trois autres cantons romands. J'ai eu contact avec d'autres administrations cantonales. Très clairement, je peux affirmer que les employés de l'Etat fribourgeois sont des gens <u>compétents, ouverts et motivés</u> . Je n'ai aucunes critiques à formuler à leur égard. Au contraire, je reconnais l'importance de leur travail, quelle que soit leur fonction et leur service.	N'a pas répondu	L'administration fribourgeoise fonctionne bien. Nous avons à la tête de nos institutions des personnes hautement qualifiées et compétentes. Toutefois, les institutions sont enfermées dans une spirale administrative. A tenter de prévenir toute une série d'abus et à vouloir limiter les responsabilités, l'inflation législative notamment paralyse le système. Il ne faut pas oublier le bon sens et le service de proximité.	N'a pas répondu
<b>Question 2 :</b> Caisse de pension : Soutiendrez-vous que l'employeur tienne ses engagements en maintenant son taux de quote-part actuel également dans la recapitalisation ? Si oui, pourquoi ?	Oui, l'Etat doit montrer l'exemple en honorant ses engagements. L'assainissement de la caisse de pension sera le grand dossier de ces 4 prochaines années, et toutes les parties devront faire des concessions. Ce dossier en particulier exige un équilibre des sensibilités au Conseil d'Etat, ce qui ne serait pas le cas avec 5 élus de droite et 2 de gauche. Les employés de l'Etat ne pourront pas être les seuls à faire des efforts. L'Etat devra mettre des moyens. Nous ne sommes pas les premiers et même si les chiffres sont très importants, il faut reconnaître que des exercices encore plus difficiles ont été faits ailleurs. C'est une épreuve importante pour notre canton. Et il faudra la réussir en tenant compte de toutes et tous, des rentiers, des futurs rentiers et des contribuables	Pour les employés comme pour l'Etat, l'assainissement est urgent, plus on attend, plus la réforme sera douloureuse. Je défends un système de primauté des cotisations qui est plus juste et permet une meilleure couverture et prévisibilité des besoins. La difficulté constituera à combler le trou financier pour assurer une couverture minimale. Avec pragmatisme et bon sens, l'employeur et l'employé seront amenés à participer au refinancement et à en négocier les contours. Ne fermons pas l'éventail des solutions avant les négociations.		En principe oui, mais cela dépend pour quelles prestations. On ne peut pas faire payer à l'Etat des droits qu'on pourrait appeler « <u>préférentiels</u> » <u>par rapport aux autres salariés</u> . La situation est <u>délicate</u> . Je ne souhaite pas qu'elle crée un fossé entre salariés. L'Etat a évidemment le devoir de tenir ses engagements.		L'état-employeur doit faire la différence dans les situations d'urgence. Il doit être audacieux conformément à son programme. Mais sur cette question, cela semble difficilement réalisable. « En fonction des expertises actuarielles, les options envisagées actuellement, telles qu'une recapitalisation induite par un changement du taux technique ou encore des mesures transitoires liées à un éventuel changement du régime de prévoyance, impliqueraient des coûts supplémentaires conséquents pouvant se chiffrer à plusieurs centaines de millions de francs » (programme gouvernemental) Toutefois, l'employeur devrait tenir ses engagements, et aurait dû anticiper ces situations. Les services publics sans personnel satisfait ne répondront pas aux attentes des utilisateurs de ce service. Il faudra trouver un compromis et changer de perspective en arrêtant de privilégier le renflouement des caisses en sollicitant principalement les derniers maillons de la chaîne.	

Nom-prénom	Piller-Carrard Valérie	Castella Didier	Schläfli Ruedi	Bonvin-Sansonens Sylvie	Rugo Claudio	Dougoud Maya	Nahum Philippe
<p><b>Question 3 :</b> Soutenez-vous la sortie de la LPers pour le personnel de l'HFR ? Si oui, pour quelles raisons ? Si non, pour quelles raisons ?</p>	<p>Non ! Ce n'est pas parce que l'HFR traverse des difficultés qu'il faut sortir son personnel de la LPers, ce n'est pas à lui de payer. L'Etat doit assumer ses responsabilités. Ce n'est pas à coup de mesures d'économies sur le dos du personnel que nous développerons la qualité de notre hôpital, qualité pourtant indispensable si l'on veut que l'HFR existe entre le CHUV et l'Insel de Berne.</p>	<p>Tant que les rapports sur la question ne sont pas publiés, nous devons rester prudents sur les solutions. Je suis sur le principe favorable au maintien avec une révision complète de la LPers qui permette à l'HFR de répondre aux exigences et concurrences fédérales. Le canton doit par contre prendre ses responsabilités et assumer des différences de salaire s'il entend maintenir des revenus plus élevés que la concurrence.</p>		<p>Non, je me battrais pour que le personnel de l'HFR reste dans la LPers. En revanche, je suis ouverte à engager la discussion sur la LPers pour la rénover, si besoin est. A la <u>demande de certains employés de l'Etat, il y a des améliorations</u> à apporter, sans lâcher les acquis.</p>		<p>Non. Une partie du personnel du HFR est formée à Fribourg. Il s'agit d'un personnel investi qui mérite le salaire à la hauteur de ses compétences et de ses tâches. Le canton a investi dans la formation. Le retour de cet investissement ne peut passer que par des prestations de qualité offertes à tous les malades. Pour assurer des soins de qualité, il faut garder ces compétences dans le canton. Il faut en sus de la rémunération, repenser l'accueil et investir dans les outils soulageant le personnel des tâches administratives, afin qu'il puisse se concentrer sur les métiers de soins.</p>	
<p><b>Question 4 :</b> Comment jugez-vous aujourd'hui le statut et la rémunération du personnel de l'Etat ? Adapté ? A revaloriser ? Trop généreux ?</p>	<p>Dans les grandes lignes, j'estime que le statut et la rémunération du personnel de l'Etat sont adaptés, même si certaines fonctions mériteraient d'être revalorisées</p>	<p>L'Etat doit avoir un rôle d'exemplarité envers ses employés sans créer de privilège. Il me semble qu'aujourd'hui c'est généralement le cas.</p>		<p>A revaloriser, notamment pour les professions dites « féminines », et parfois bien moins valorisées. Il s'agit aussi de suivre le privé pour des professions spécifiques (ingénieurs agronomes à l'IAG, par exemple) sinon les compétences partent vers le privé.</p>		<p>La rémunération du personnel de l'Etat est à revaloriser. Les formations et la pratique-métier ont passablement évolué. Il convient de rafraîchir ce système et de rétribuer également des compétences parallèles, telle que le bilinguisme.</p>	
<p><b>Question 5 :</b> Si vous êtes élu-e conseiller(ère) d'Etat, allez-vous soutenir la privatisation de certains services ou établissements ? Si oui, lesquels ?</p>	<p>Non, je suis en principe contre les privatisations, généralement synonymes de précarisation des conditions de travail et des salaires</p>	<p>L'Etat doit comme nous tous sans cesse se remettre en question. Il doit se concentrer sur les services de base à la population. Si une privatisation d'un service externalisable permet de dégager des moyens pour financer des prestations de qualité et du nouveau personnel sans licenciement, l'occasion doit être saisie pour le bien de tous.</p>		<p>Non, je n'en ai pas l'intention. A moins que le personnel lui-même en fasse la proposition, qui restera à discuter de manière sérieuse.</p>		<p>Non.</p>	
<p><b>Question 6 :</b> Pensez-vous que l'enjeu de la représentation féminine est d'actualité lors de cette élection ?</p>	<p>Oui certainement ! Il est primordial que les femmes soient représentées, il me semble impensable que notre canton soit gouverné par 6 hommes ! L'ensemble de la population doit pouvoir s'y retrouver et être représenté de manière convenable</p>	<p>Père de trois filles en formation, je suis très attaché à l'égalité des chances. Je suis donc logiquement opposé à toute discrimination positive ou négative. Chacun doit prouver ses compétences et toute personne, femme ou homme, devrait, à l'origine, avoir les mêmes chances d'accéder à une fonction. Ceci vaut également pour cette élection.</p>		<p>Je ne fais pas campagne sur mon atout féminin uniquement. Quand j'ai choisi la profession d'agriculteur, je ne l'ai pas fait parce que je me suis dit qu'il manquait des femmes. Je l'ai fait par envie et avec mes compétences. Néanmoins, je vois l'avantage de la présence des femmes dans mon métier. C'est évident : la parité amène une efficacité et une créativité indispensables. Au CE aussi. C'est essentiel.</p>		<p>Pour un poste de représentation lors d'une élection majoritaire la question se pose évidemment. Mais au-delà de cet aspect, il serait réducteur de limiter les enjeux de cette élection à ce sujet. Je privilégie les compétences de base, les idées, la détermination et l'énergie.</p>	